



L'INFO L.C.V.L.H.B N°1089

Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur l'espace partagé LCHB.

21 SEPTEMBRE 2018

1. INFO LCVLHB

IMPORTANT - ATTENTION - IMPORTANT

LICENCE D : Cette licence ne permet pas d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux -18 ans).

CREATION OU RENOUELEMENT DE LICENCE : Il est demandé aux clubs, avant de valider les demandes de licences, de vérifier que TOUTES LES CASES PRECEDEES D'UN * (rouge) sont bien complétées (les champs « latéralité » et « taille » deviennent obligatoires). Gest'hand refuse la qualification des licences non complètes.

2. COMMISSION ARBITRAGE

✚ FEUILLES DE REMBOURSEMENT D'ARBITRES

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de remboursement des arbitres en incombe à **l'équipe recevante** (voir Art. 9 B des règlements de la LCVLHB paru dans le bulletin de début de saison).

En cas de récidive, application du règlement : Sanction : Amende de 10 €.

Ces feuilles sont à envoyer par mail à : francine.liguecentre@orange.fr

3. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

✚ COUPE DE FRANCE REGIONALE MASCULINE ET FEMININE

Le 1^{er} tour de la Coupe de France Régionale Masculine et Féminine aura lieu le week-end du **29/30 SEPTEMBRE 2018**. (Pour information le 2^{ème} tour est prévu le week-end du 3/4 Novembre 2018).

Tirage de la Coupe de France Masculine

- ▶ CHAUVIGNY – AZAY VERETZ HB le 29/09/18 à 20 H 30
- ▶ ASPTT CHATEAUROUX – HBC CHATELLERAULT le 30/09/18 à 14 H 30
- ▶ JS ALLONNES – CHAMBRAY THB le 30/09/18 à 16 H 00
- ▶ ST AVERTIN S – CSC LE MANS le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ NAZELLES NEGRON HBC – LE MANS SARTHE HB 72 le 29/09/18 à 19 H 00
- ▶ HC BLAISOIS – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72 le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ VS FERTOIS – AST CHATEAUNEUF le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ US VENDOME – A EPERNON le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ MSD CHARTRES – ESCALE ORLEANS le 29/09/18 à 19 H 00
- ▶ AMHANDA – HBC TOURY le 29/09/18 à 20 H 45
- ▶ HBC CHATEAU-RENARD – CSM SULLY le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ US SELLOISE – BEAUGCENCY HB le 29/09/18 à 19 H 00
- ▶ FL ST AIGNAN Forfait – US JOUE LES TOURS
- ▶ EC ORLEANS – E VIERZON le 29/09/18 à 20 H 30
- ▶ O MEHUN – US ORLEANS le 29/09/18 à 20 H 00
- ▶ BOURGES HB 18 – US LA FERTE le 29/09/18 à 20 H 00
- ▶ OUZOUEUR SUR LOIRE – S ST DOULCHARD le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ JS BOULLERET – US CHARITOISE le 29/09/18 à 20 H 30
- ▶ AS CLAMECYCOISE – VAL D'AUBOIS le 29/09/18 à 19 H 30
- ▶ A.S.A.V. HANDBALL SENIOR MASC. A – AC ISSOUDUN le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ SUD NIVERNAIS DECIZE – US ST FLORENT le 29/09/18 à 18 H 30
- ▶ EB ARDENTES – AS LA SOUTERRAINE HB le 29/09/18 à 21 H 00

Tirage de la Coupe de France Féminine

- ▶ AS TRAINOU – MSD CHARTRES le 30/09/18 à 14 H 00
- ▶ CHB AUNEAU – USM MONTARGIS le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ AZAY VERETZ – US MONTREUIL JUIGNE le 30/09/18 à 14 H 00
- ▶ CS LE LION D'ANGERS – US JOUE LES TOURS le 29/09/18 à 19 H 00

- ▶ ES SEGRE HAUT ANJOU – ST AVERTIN S le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ TOURS HB 37 – HBC SABLE le 29/09/18 à 19 H 00
- ▶ HC BLAISOIS – HBC MAMERS le 29/09/18 à 19 H 00
- ▶ EB ARDENTES – VAL D'AUBOIS le 29/09/18 à 19 H 00
- ▶ BOURGES HB 18 – AC ISSOUDUN le 29/09/18 à 18 H 00
- ▶ CSM SULLY – ASPTT CHATEAUROUX le 29/09/18 à 20 H 00
- ▶ ESCALE ORLEANS – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72 le 30/09/18 à 14 H 30
- ▶ AC ROMORANTIN – SMOC ST JEAN DE BRAYE le 29/09/18 à 21 H 00
- ▶ ECO ST HILAIRE – CSC LE MANS le 29/09/18 à 18 H 30

EXEMPT AU 1^{er} TOUR : US SELLOISE

RAPPEL :

▶ Les joueurs et joueuses de 15 et 16 ans (2003 et 2002) ne sont pas autorisés (es) à participer à la Coupe de France.

✚ ENGAGEMENTS TERRITORIAUX JEUNES NIVEAU 2

Veillez trouver ci-dessous un récapitulatif des engagements réceptionnés au secrétariat C.O.C. : Attention ! Certains clubs n'ont pas transmis le règlement financier. Merci de bien vouloir faire le nécessaire rapidement.

ENGAGEMENTS POUR LE 20 SEPTEMBRE 2018			
	T-18M Niveau 2	T-18F Niveau 2	T-15F Niveau 2
1	ST AMAND MONTROND ?	CO VERNOUILLET	MSD CHARTRES
2	NOGENT PERCHE	CHB AUNEAU	UP ILLIERS
3	AC ISSOUDUN	UP ILLIERS	US LA CHATRE
4	AZAY VERETZ	AS LEVROUX VALENCAY	AS LEVROUX VALENCAY
5	TOURS HB 37	ASPTT CHATEAUROUX	ASPTT CHATEAUROUX
6	AS PAYS DE RACAN	ENTENTE AZAY VERETZ	USE AVOINE BEAUMONT
7	ST CYR TAHB	TOURS HB 37	TOURS HB 37
8	US SELLOISE	ST CYR TAHB	CHATEAU LA VALLIERE
9	SMOC ST JEAN DE BRAYE	CHATEAU LA VALLIERE	AC ROMORANTIN
10		US VENDOME	US SELLOISE
11		US SELLOISE	HBC MONTOIRE
12		HC BLAISOIS	ACTIVITE POUR TOUS SOLOGNE DES ETANGS
13		HBC PITHIVIERS	ECO ST HILAIRE
14		SMOC ST JEAN DE BRAYE	AS CHEVILLY
15			HBC LORRIS
16			SMOC ST JEAN DE BRAYE
17			ESCALE ORLEANS
18			AS TRAINOU
19			OUZOUER SUR LOIRE

✚ CONVENTION ENTRE CLUBS SAISON 2018/2019

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial moins de 15 ans Féminin.
L'équipe T-15F Niveau 2 s'appellera **PITHIVIERS/MALESHERBES**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC PITHIVIERS et du HBC MALESHERBES concernant le Championnat Territorial moins de 18 ans Masculin.
L'équipe T-18M Niveau 2 s'appellera **PITHIVIERS/MALESHERBES**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC TOURY, de VOVES HB et du HBC DE LA BEAUCE D'ORGERES concernant le Championnat Territorial moins de 15 ans Féminin.
L'équipe T-15F Niv. 2 s'appellera **CŒUR DE BEAUCE 28**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC TOURY, de VOVES HB et du HBC DE LA BEAUCE D'ORGERES concernant le Championnat Territorial moins de 18 ans Féminin.
L'équipe T-18F Niv. 2 s'appellera **CŒUR DE BEAUCE 28**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC TOURY, de VOVES HB et du HBC DE LA BEAUCE D'ORGERES concernant le Championnat Territorial moins de 18 ans Masculin.
L'équipe T-18M Niv. 2 s'appellera **TOURY/VOVES/ORGERES**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs du HBC VALLEE D'AVRE, de ASHB BREZOLLES HB et du PERCHE SENONCHOIS concernant le Championnat Territorial moins de 18 ans Féminin.
L'équipe T-18F Niv. 2 s'appellera **ENTENTE OUEST 28**.

La Commission Territoriale des Statuts et de la réglementation donne un avis favorable à la convention entre les clubs d'OUZOUER/LOIRE et du HBC LORIS concernant le Championnat Territorial moins de 18 ans Féminin. L'équipe T-18F Niv. 1 s'appellera **VAL D'OR**.

MODIFICATIONS DE RENCONTRES – MATCH REPORTES OU AVANCES OU INVERSES

- * AST CHATEAUNEUF – DREUX AC en R-14M 1^{ère} Phase PA inversé
J06 : WE du 10/11 Novembre 18 J13 : Le WE du 2/3 Février 19
- * AST CHATEAUNEUF – DREUX AC en R-16M 1^{ère} Phase PA inversé
J06 : WE du 10/11 Novembre 18 J13 : Le WE du 2/3 Février 19
- * AST CHATEAUNEUF – US JOUE LES TOURS en T-15F 1^{ère} Phase Niv.1 PB inversé
J05 : WE du 20/21 Octobre 18 J08 : Le WE du 26/27 Janvier 19
- * SMOG ST J. DE BRAYE – MAINVILLIERS-CHARTRES HB en R-16M 1^{ère} Phase PA inversé
J05 : WE du 20/21 Octobre 18 J12 : Le WE du 26/27 Janvier 19
- * MSD CHARTRES – FL ST AIGNAN en R3M PA inversé
J08 : WE du 8/9 Décembre 18 J19 : Le WE du 4/5 Mai 19
- * AS TRAINOU – BLERE VCHB en Sénior Régional Féminin (date initiale : 24/25 Novembre 18)
Avancé au Samedi 20 Octobre 18

IMPORTANT - ATTENTION – IMPORTANT

RAPPEL ! ART. 8D PARU DANS LE BULLETIN DE DÉBUT DE SAISON

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronométrateurs et Secrétaires de table :

Divisions N3 Féminine Pré-nationales Masculine et Féminine (PNF = 2^{ème} phase du championnat) :

- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 114 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronométrateur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table** (licencié et majeur) qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronométrateur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence et Honneur Masculin, 1^{ère} phase Régionale Féminine et 2^{ème} phase Excellence Féminine :

- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle** dont les missions sont définies dans l'article 88 page 114 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronométrateur** (licencié et majeur) qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant un Secrétaire licencié et majeur.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronométrateur dans tous les cas et de secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine **est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante**. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).

RAPPEL ! DATE DE QUALIFICATION POUR PARTICIPER À UNE RENCONTRE

Attention : La date de qualification à considérer pour participer à une rencontre est la date inscrite sur la licence. Par conséquent, si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saura être considéré comme qualifié dès le samedi et ne pourra pas participer à un match le samedi sous peine de voir ce match déclaré perdu par pénalité pour son équipe.

RAPPEL REGLEMENT FFHB – ARTICLE 98.6.2 – EQUIPE SE PRESENTANT SANS OFFICIEL

Si une équipe se présente sans officiel, celle-ci aura l'obligation de proposer **son capitaine comme joueur officiel responsable**. Il devra être inscrit sur la FDME à la fois comme joueur et officiel. Ces dispositions ne concernent pas **les catégories jeunes** pour lesquelles **chaque équipe doit être impérativement accompagnée d'un officiel majeur**.

RAPPEL INFORMATIONS IMPORTANTES GEST'HAND – RAPPEL INFORMATIONS

En cas de modification d'une conclusion de match non validée, il n'est pas nécessaire de passer par «REPORT», les clubs ont toute latitude pour la rectifier et doivent en informer leur adversaire.

En cas de modification d'une conclusion «validée» (jour, horaire, lieu) et avant toute manipulation dans GESTHAND, un accord préalable du club adverse est obligatoire.

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans GESTHAND après accord préalable du club adverse. ATTENTION : lors de la demande d'inversion dans GESTHAND, veillez à bien cocher match «aller et retour».

Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach dans Gest'Hand afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; **n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis**. Respectez également le délai d'enregistrement des conclusions de match.

RAPPEL ! CLUBS SOUS CONVENTION

NOUVELLE PROCEDURE INFORMATIQUE DE SAISIE ET VALIDATION DES LISTE DANS GEST'HAND

Deux nouveautés suite à la modification réglementaire adoptée cet été par le conseil d'administration fédéral pour assouplir la procédure :

- les clubs peuvent saisir, dans leurs listes, des joueurs et/ou officiels dont les demandes de licences ont été validées mais sans que les licences soient forcément déjà qualifiées,
- **les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux-mêmes,**
- l'autorisation de participer valablement à une compétition officielle intervient à J+1 après la date de saisie et enregistrement sur une liste (bien entendu, le licencié devra être qualifié le jour du match). En cas de manquement, la C.O.C. sera dans l'obligation d'appliquer le règlement.

ATTENTION INFORMATIONS IMPORTANTES GEST'HAND

Un message d'alerte doit apparaître sur l'almanach dynamique du club porteur (A. Epernon) lorsque la convention sera créée afin de saisir les listes des joueuses (30 noms maximum) et d'officiels (20 noms maximum). Ces listes peuvent être complétées en cours de saison, dans la limite du nombre maximum fixé. Elles ne peuvent pas être modifiées. (cf. Article 25 des règlements généraux FFHB).

RAPPEL ! FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

▶ Les clubs doivent penser à réactualiser la version du logiciel FDME qui est en perpétuel développement, notamment le vendredi soir ou le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications de joueurs(euses).



▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ Pensez à utiliser le bouton vert de contrôle pour détecter les anomalies avant et après la rencontre.

▶ La FDME doit être remontée le jour même de la rencontre : avant minuit pour les rencontres programmées le samedi et, avant 20h pour les rencontres programmées le dimanche. En cas de non-respect des délais, la C.O.C. sera dans l'obligation d'appliquer le règlement.

▶ **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec GESTHAND, la FDME ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, la FFHB a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur la page d'accueil du site FFHandball. Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

RAPPEL ! SANCTIONS FINANCIERES

Toutes les sanctions financières liées au règlement régional n'entreront en vigueur qu'à compter du 6 Octobre 2018.

4. DIVERS

🚩 FLEURY LOIRET HB

BILLETTERIE FLEURY LOIRET HB / BREST BRETAGNE HB

La billetterie est disponible pour le prochain rendez-vous à domicile avec les Panthères : le FLHB accueillera Brest, mercredi 3 octobre à 20h30, Halle du Bois Joly à Saran.

- Tarifs : à partir de 5€.
- Informations billetterie : [cliquez ici](#)

ABONNEMENTS FLEURY LOIRET HANDBALL – SAISON 2018-19 VOS PLUS BELLES ÉMOTIONS AVEC L'ELITE !

La campagne d'abonnements 2018-19 pour suivre vos Panthères du Fleury Loiret Handball se poursuit tout au long du mois de septembre !

Découvrez le détail des abonnements et le formulaire de souscription en cliquant [ici](#) !

SEMAINE INTERNATIONALE DE SEPTEMBRE AVEC QUINZE JOUEUSES DU FLHB

La dernière semaine du mois de septembre sera consacrée aux stages, matchs amicaux ou rassemblements des équipes nationales. Quinze joueuses du Fleury Loiret Handball seront sur le pont. Revue d'effectif.

- France A - Prépa. Euro 2018 - Alexandra Lacrabère ;
- Suède A - Prépa. Euro 2018 - Louise Sand ;
- Pologne A - Prépa. Euro 2018 - Adrianna Placzek ;
- Sénégal A - Prépa. Coupe d'Afrique des Nations 2018 - Raïssa Dapina, Laura Kamdop, Fanta Keita, Amina Sankharé ;
- Rép. Dém. du Congo - Prépa. Coupe d'Afrique des Nations 2018 - Cécilia Errin ;
- France U20 - Stage à la Maison du Handball - Lilou Begon, Audrey Dembelé, Méлина Peillon, Suzanne Wajoka ;
- France U18 - Stage à Deauville - Audrey Radenac, Auriane Salmon ;
- France U16 - Stage à Deauville - Cassidy Chambonnier.